

Prise de position

« Vivre de la musique après la pandémie ? Il faut des réformes profondes sans attendre ! »

Les effets et les mesures de la pandémie des années 2020 - 2022 ont clairement montré que :

- en période de crise, les créateur·trices de musique, de même que et les créateur·trices culturel·les en général, sont nettement désavantagé·es par rapport à ceux·celles des autres secteurs et que, de telles périodes de crise, peuvent menacer leur existence et les conduire à abandonner leur profession ;
- La réduction des possibilités de se produire (concerts) a le potentiel d'exercer une pression sur les indemnités (salaires, gages, etc.), mais entraîne également une diminution d'autres sources de revenus (p. ex. les royalties).
- la reconquête du public n'est pas facile : certes, le nombre de visiteur·euses semble avoir augmenté dans les manifestations de tous les domaines, on continue à ressentir encore une certaine réticence en de nombreux endroits (concerts, festivals, clubs) car, hormis la crainte toujours présente de contagion, les effets de l'utilisation accrue du streaming et d'autres offres de divertissement médiatiques parallèlement jouent un rôle. La pression de la concurrence sur les manifestations *live* s'est renforcée et il n'est pas exclu que certains segments du public s'éloignent définitivement ;
- la cure d'austérité appliquée dans de nombreux cantons et communes en matière de dépenses de soutien à la culture - même indépendamment de la crise - entraîne de nouvelles tensions et des luttes pour la répartition entre les institutions et la scène dite indépendante. En de nombreux lieux, des voix s'élèvent pour réclamer un soutien plus adapté à notre époque ;
- durant la pandémie, la coopération renforcée et l'action commune à tous les niveaux politique et de l'administration publique ont renforcé l'ensemble du secteur culturel et il demeure possible de continuer à construire sur cette base.

Fort de ces expériences, SONART a identifié **7 champs d'action concrets** : une politique sociale adaptée aux réalités professionnelles et donc moderne ainsi que des rémunérations équitables sont essentielles pour permettre à la musique d'être exercée en tant que profession et afin que la diversité culturelle puisse être préservée.

1. Sécurité sociale

Une fois de plus, la pandémie a mis en évidence l'insuffisance et les lacunes de la protection sociale des acteur·trices culturel·les et, afin qu'ils·elles soient mieux protégé·es, en dehors des périodes de crise, le système de sécurité sociale doit revu en profondeur pour être adapté et renouvelé. Il faut continuer à profiter de l'élan politique en renforçant le travail de lobbying à tous les niveaux et, pour cela, notamment, il est nécessaire :

- d'établir une meilleure protection pour les indépendant·es en cas de perte salariale liée à une maladie ou un accident et à une perte de gain ;
- de percevoir des rentes garantissant le minimum vital grâce à des adaptations correspondantes au 1^{er} et 2^e piliers.

Outre le travail politique, SONART souhaite également sensibiliser et soutenir ses membres par la transmission de connaissances (ateliers) et des offres de conseil.

Motivation : la pandémie a rendu visibles pour le public et les politiques les formes hybrides, d'emploi largement répandues chez les acteur·trices culturel·les et la protection de ces formes hybrides d'activité est complexe. Les systèmes étatiques de couverture des risques (perte de gain en cas d'accident et/ou maladie, chômage, vieillesse) sont encore largement axés sur le fait que les personnes sont employées à 100 % ou que les entreprises indépendantes ont elles-mêmes la responsabilité de s'assurer à un niveau suffisant. Pour SONART - et en collaboration avec ses partenaires et associations faïtières comme Suisseculture Sociale, Suisseculture, le Conseil suisse de musique ou la Taskforce Culture - il y a encore beaucoup à faire, dans ce domaine.

2. Carrière professionnelle

Il convient d'encourager davantage les jeunes musicien·nes, au début de leur carrière par des offres de soutien ciblées. Indépendamment de la formation et de l'activité musicale, l'entrée dans la vie professionnelle est particulièrement difficile. D'une part, les musicien·nes doivent être préparé·es concrètement au monde du travail, dès le début de leur formation, grâce à de meilleures mesures de préparation et d'accompagnement à la vie professionnelle prises par les institutions formatrices. D'autre part, il convient de prendre des mesures d'encouragement appropriées, dans le sens d'un soutien au démarrage, qui facilitent l'entrée progressive dans le monde professionnel après la formation.

Motivation : le système éducatif suisse investit, à juste titre, beaucoup dans la formation de haute qualité dans les métiers de la musique. Cependant, les futurs musicien·nes professionnel·les sont « jetés à l'eau » après l'obtention de leur diplôme ou sont souvent trop peu préparé·es au marché du travail. Pour les musicien·nes, sans emploi fixe en particulier, les possibilités de revenus sont limitées au début. Des concepts d'encouragement appropriés sont nécessaires pour mieux soutenir l'entrée artistique dans la vie professionnelle.

3. Cachets / honoraires

SONART veut s'engager davantage pour de meilleures rémunérations (cachets, honoraires) dans tous les domaines (musique classique, jazz, pop/rock, musique de film et de médias), dans le sens de directives générales sur les honoraires.

Motivation : les cachets et les honoraires peuvent varier considérablement d'une discipline musicale à l'autre, notamment en raison de l'évolution historique. Ces différences ne sont, en principe, plus d'actualité aujourd'hui, c'est pourquoi, le point de départ des directives sur les honoraires doit être lié au fait qu'une activité relève de la création musicale professionnelle, indépendamment de la discipline musicale (harmonisation). La directive doit servir de recommandation pour les institutions de promotion et les organisateur·trices, dans tous les domaines musicaux, y compris le cinéma, la vidéo et le multimédia.

4. Streaming / Droits d'auteur et droits voisins

SONART veut s'engager avec ses partenaires pour que la visibilité de la musique suisse soit améliorée sur les plateformes de streaming (actives au niveau mondial). La part de musique suisse provenant de toutes les régions du pays doit être augmentée en particulier sur les playlists créées par les entreprises.

Les sociétés de gestion (p. ex. SUISA et SWISSPERFORM) jouent un rôle important pour les revenus des créateur·trices de musique et SONART s'engage, à leur côté, pour repousser les attaques contre le droit d'auteur existant au Parlement.

Motivation: depuis de nombreuses années, la numérisation bouleverse le paysage musical mondial où le streaming devient une source de revenus de plus en plus importante. Les plateformes de streaming, comme Spotify par exemple, jouissent d'un énorme pouvoir sur le marché et investissent beaucoup d'argent sur le marché suisse sans, pour autant, s'engager en faveur de la création musicale diversifiée helvétique par des investissements et innovations correspondants. En outre, des questions fondamentales se posent quant à la responsabilité des plateformes numériques (actives au niveau mondial) et à la rémunération équitable de l'utilisation de la musique.

5. Mesures de soutien Covid-19

Il faut s'efforcer de prolonger, au-delà de 2023 si possible, des mesures de soutien importantes et éprouvées (p. ex. aide d'urgence pour les créateur·trices culturel·les, contributions pour des projets de transformation) et, si les autorités devaient à nouveau décréter des restrictions, à l'automne 2022, en raison d'une nouvelle aggravation de la situation épidémiologique, il conviendrait de verser à nouveau les indemnités de perte de gain et les allocations Corona pour les indépendant·es (ces deux mesures de soutien seront supprimées à la mi-2022).

Motivation: toutes les mesures de soutien expirent fin 2022. Actuellement, il faut partir du principe que les effets de l'épidémie se feront encore sentir, au cours du premier semestre 2023, ce qui s'explique par le fait que dans le secteur culturel, de nombreux projets, séries de concerts, festivals, etc. ont un horizon de planification de 1 à 3 ans et ne peuvent donc pas être simplement être programmés. Dans ce contexte, il convient, par exemple, d'adapter les

critères des projets de transformation de manière à ce que les créateur·trices culturel·les puissent également y avoir accès dans de bonnes conditions.

6. Politique culturelle nationale

La Confédération n'est compétente en matière de culture qu'à titre subsidiaire - à quelques exceptions près - puisque la souveraineté culturelle relève, en principe, des cantons. Dans le contexte des indemnités Covid-19, elle a toutefois collaboré étroitement avec les cantons et également avec les associations culturelles et a joué un rôle de coordination important. SONART est favorable à un renforcement de la politique culturelle au niveau national (par exemple via le message culture).

Motivation : une politique fédérale active dans le domaine de la culture (notamment par l'augmentation du budget de la culture) doit notamment permettre de donner des impulsions à la politique culturelle des cantons et des communes. En outre, les questions centrales ne peuvent être résolues, au niveau fédéral que de manière interdépartementale et inter officielle (interfaces : Formation / Culture, Assurances sociales / Culture, Economie / Culture). Il est, par exemple, souhaitable que la Confédération exerce une influence accrue sur les cantons dans le domaine de la promotion de la formation musicale des enfants et des jeunes (art. 67a Cst.). La Constitution fédérale autorise la Confédération à intervenir dans ce domaine si les cantons restent inactifs.

7. Politique culturelle régionale

SONART s'engage pour une politique culturelle renforcée et harmonisée des cantons, des agglomérations et des communes. C'est à ces niveaux politiques que se produisent les principales impulsions pour la vie culturelle et musicale de la Suisse.

Les fonds culturels doivent être alloués de manière proportionnelle aux organisateur·trices institutionnel·les et à la scène indépendante. Les aspects centraux sont la garantie de salaires fiables pour les créateur·trices de musique et de culture, le respect de normes de qualité et de normes sociales dans l'ensemble du domaine de l'encouragement ainsi qu'une offre d'infrastructure suffisante. Dans ce sens, SONART veut s'adresser davantage aux directions cantonales de l'éducation et de la culture, à la Conférence des services culturels ainsi qu'aux services culturels des communes.

Motivation: environ 90 % des dépenses publiques pour la culture sont supportées par les cantons, les communes et les villes. Ils ont donc un rôle de modèle à jouer en ce qui concerne la valorisation et la reconnaissance sociale de la création musicale. Les politiques culturelles (notamment les subventions liées à des projets, la prise en compte de directives concernant les honoraires) varient toutefois d'un canton à l'autre, d'une commune à l'autre. Il en résulte que les conditions d'encouragement sont très différentes selon le lieu de résidence ce qui peut conduire à une distorsion des conditions du marché et à des désavantages dans certaines régions.

Prise de position adoptée par le conseil d'administration de SONART le 23 mai 2022